Image not found or type unknown

Periode d'essais nouvaux contrat apres 15 mois de cdd

Par **thierry3**, le **05/08/2013** à **17:59**

Bonjour,
Je vous remercie pour votre aide, vous dite que pour le même poste pas de période d'essai, le titre a changer,pas mes fonction !..

mes fonctions ont changer

(Avant) CDD : encadrant+chauffeur..
(Après) CDI : chef d'équipes+chauffeur.

Je fait exactement le même travaille,si je comprend bien,je ne doit pas faire une période d'essai en vue de mes 2 contrat CDD (15 mois en tout, pour les 2 CDD.)

question:
En vue de ces nouveaux élément,période d'essai maintenue de 2 mois + une fois renouvelable ?. ou pas de période d'essai .

vous remerciant d'avance.
M.T

Par **P.M.**, le **05/08/2013** à **20:32**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il aurait été préférable de poursuivre ce sujet...
S'il s'agit du même travail, je confirme qu'il ne peut pas y avoir de période d'essai dans le CDI, la durée des CDD en étant déduite...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés